

Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 07/04/2025

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian (absent), GILBERT Françoise (P), GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (absent), OROZCO Luis (à partir du point sur la réforme), PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine (P).

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime (à partir du point sur la réforme), HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov (P), SADDOUR Inès (absente), SURBEZY Agnès.

Collège BIATSS : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine (P), BOUCHENAFSA Souad (à partir du point 3), DE FORAS Josen, LE BIHAN Frédéric, SIFREU Geneviève.

Collège USAGERS : /

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTE, Martine CREGUT (P), M. Frédéric CROS, Ludovic D'AGOSTIN.

Personnalités invitées :

ALVIZURI Verushka (absente), CADOT Yves (absent), CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse (absente), DELIERRE Charles (absent), GHADDARI Nabila, HENNAUT Odile (absent), JOSSELIN-LERAY Amélie (absente), LE PRIEULT Henri (absent), LEVICK Tiffane, MISSIRE Régis, PFEIFLE Gabriela (absente), STOSIC Dejan (absent), TBATOU Jamela, WILLAY Elsa (absente).

Membres de droit : DE CAZALS Pierre, GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 17 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance.

La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Validation du CR du CUFR plénier du 10 mars 2025 ;
- 2- Modifications de MCC du Dtim : vote ;
- 3- Demandes de subventions scientifiques : JE S1 2025-26 et colloques 2026 ; JE S2 2024-25 : vote
- 4- Gestion des flux Parcoursup ;
- 5- Réforme de la formation des enseignants ;
- 6- Points divers ;
- 7- Questions diverses.

1. Validation CR du CUFR du 10 mars 2025
--

Pascale SEMPÉRÉ soumet au vote des conseillères et conseillers le CR du Conseils d'UFR du 10 mars 2025, qui a été déposé sur Scout à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 1

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 17

2- Modifications de MCC du Master LSTIM du Dtim : vote
--

Le fichier des nouvelles MCC validées en conseil du Dtim est accessible sur le Scout du conseil de l'UFR.

Le projet avec la Cave Po', envisagé dans le cadre de l'UE 805, n'ayant finalement pu avoir lieu, les étudiants ne peuvent pas recevoir de note pour le module qui lui était consacré. À ce stade de l'année, alors que les M1 LSTIM sont sur le point de partir en stage, il paraît difficile d'envisager d'autres devoirs/travaux à demander aux étudiants. En conséquence, la seule solution réaliste, quoique très insatisfaisante pédagogiquement, semble de changer le coefficient de l'autre module noté faisant partie de cette UE, à savoir le module du projet théâtre (épreuve demandée par Alexandre Bernard), pour le faire passer à 100% de la note de l'UE.

Les collègues gardent en tête pour les années à venir qu'ils ne peuvent pas faire reposer la validation d'une UE entière sur ce type de projet.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

3- Demandes de subventions scientifiques : JE S1 2025-26 et colloques 2026 ; JE S2 2024-25 : vote

- **Journées d'études 2025 :**

- Autour de l'écrivaine cubaine Anna Lidia Vega Serova, 18/06/2025, CEIIBA, DEHHA, 100 euros demandés.
- La science-fiction et ses horizons politiques, 16/05/2025, LLA CREATIS, DLE, **150 euros demandés => 100.**
- Séminaire Empreintes sonores avec projection du film Le règne animal, 16/05/2025, LISST, LEA, 100 euros demandés.

- La place des morts, 07/11/2025, CEIIBA, DEHHA, 100 euros demandés.
 - Albertina Carri, cartographie d'une œuvre mutante, 26 et 28 mars 2025, CEIIBA, DEHHA, 100 euros demandés.
 - *The Overstory* : s'enforester avec Richard Powers, 13 juin 2025, CAS, DEMA, 100 euros demandés.
 - Connexions transimpériales : hommes et femmes de terrain dans les empires français et britanniques (XVIIIe-XXe siècles), 6 et 7 novembre 2025, CAS, DEMA, 100 euros demandés.
 - Voix collectives en Grande-Bretagne et aux États-Unis depuis le XVIIe siècle, 28 novembre 2025, CAS, DEMA, 100 euros demandés.
 - Hétérolinguisme et Traduction comme acte et sources de création littéraire, 16 et 17 septembre 2025, PLH, DLE, **200 euros demandés**.
- Journées d'études 2026 :
- Phénomènes de segmentation et balisage discursif, 19 et 20 mars 2026, CAS, DEMA, 100 euros demandés.
 - ¿Élites femeninas secundarias o figuras subalternas ? 17 avril 2026, CEIIBA, DEHHA, **150 euros demandés => 100**.
- **Colloques et congrès**
- Congrès Société française des hispanistes et ibéro-américanistes, du 4 au 6 juin 2026, LLA CREATIS, DEHHA, 435 euros demandés.
 - Colloque Of mutability and malleability : re-imagining the contours of US Theatre and Drama, du 10 au 13 juin 2026, CAS, DEMA, 435 euros demandés.
 - Colloque Imagining a future (inside/outside) Britain, 12 et 13 mars 2026, CAS, DEMA, 435 euros demandés.
 - Congrès annuel de l'association SHAW, 26 juin 2026, CAS, DEMA, 435 euros demandés.
 - Colloque Conference on Multilingualism COM 2026, du 27 au 29 mai 2026, LNPL, SDL, 435 euros demandés.
 - Colloque de L'Association de science régionale de langue française, du 23 au 26 juin 2026, LEREPS, LEA, 435 euros demandés.

Pascale SEMPÉRÉ indique que certaines demandes sont arrivées tardivement, d'autres très en avance : soit nous transférons les demandes précoces au conseil de novembre, soit nous les examinons tout de suite et les subventions accordées seront alors imputées au budget de l'année prochaine.

Cependant, dans la mesure où nous avons déjà accepté lors du conseil précédent au moins une demande arrivée en retard, il faudrait en toute équité faire de même cette-fois-ci pour les autres arrivées hors-délais.

Une seconde question se pose : certains organisateurs de JE sur deux jours demandent 200 euros, tandis que d'autres s'en tiennent à 100 euros.

Les conseillers tombent d'accord sur deux points : à l'avenir, il sera indiqué dans le vade-mecum des demandes de subventions la possibilité de solliciter 100 euros pour une JE et, si l'évènement dure deux jours, 200 euros. Pour le conseil de ce jour, il est proposé que nous nous alignions sur les sommes demandées par les organisateurs, sauf dans le cas où il est demandé 150 euros pour une JE d'une journée : 100 euros seraient octroyés.

Au total, 3810 euros sont demandés, dont 200 pour des JE qui se tiendront au S2 2025-26.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : unanimité des présent·es et représenté·es.

4- Gestion des flux Parcoursup

La proposition du Central est de faire du surbooking sur Parcoursup. Cette année, les formations ont dû faire remonter deux chiffres : celui correspondant aux capacités Parcoursup et celui correspondant aux capacités hors Parcoursup (redoublants, campus France...). Les capacités Parcoursup sont *de facto* moins élevées que d'habitude.

Or, nous savons qu'un bon nombre d'étudiant·es sont admis mais ne s'inscrivent pas. Nous risquons donc d'avoir un nombre d'inscrits en fin de phase complémentaire qui ne s'approche pas de la limite posée.

La scolarité centrale propose d'effectuer du surbooking sur les bases de calcul suivantes : étudier le delta entre les étudiants admis et les étudiants inscrits sur les trois dernières années pour chaque formation, et appliquer la moitié de ce pourcentage pour décider du niveau de surbooking de façon très prudente. Quand ce delta est quasi inexistant, aucun surbooking n'est proposé.

Si nous ne prenons pas cette décision, nous risquons de nous voir intimer l'ordre par le Rectorat de pointer fin juillet les étudiants qui sont admis mais pas inscrits, de les appeler un par un et de les désinscrire s'ils ne font pas les démarches requises dans les brefs délais impartis.

Cyrille GRANGET note que c'est le système Parcoursup qui crée ce phénomène d'admis non-inscrits, et que c'est aux formations qu'il est demandé de lui trouver un remède.

Régis MISSIRE ajoute que c'est la Scolarité Centrale qui a suggéré ces répartitions à l'automne, sans anticiper cette nécessité d'augmenter les chiffres à ce moment-là.

Pascale SEMPÉRÉ avance une explication : il est toujours plus facile d'augmenter les capacités que de les baisser une fois qu'elles ont été relevées. Il est donc plus prudent d'afficher des capacités prudentes. Le surbooking, lui, n'est pas affiché.

Le tableau des propositions ainsi que les explications de Laurent MATUSZEWSKI seront envoyés aux directions de départements dès réception.

5- Réforme de la formation des enseignants

Le MENESR a annoncé la relance du projet de réforme de la formation des enseignants. Les premiers concours sont prévus pour le printemps 2026.

Les principes et la mise en œuvre sont, globalement, similaires à ceux du projet 2024.

Un "cadrage" ou "cahier des charges" est annoncé, y compris pour les modules intermédiaires 2025-2026, qui concerneront le niveau L3.

Les directions de départements ont pu diffuser toutes les informations aujourd'hui disponibles concernant la reprise de cette réforme. Un module complémentaire devra être mis en place l'an prochain, pour les étudiant·es qui passeront le concours.

Zachary BAQUÉ exprime une interrogation : va-t-on une refonte progressive de toute la licence ? Un des constats posé le matin même lors d'une AG du DEMA dédiée à la réforme est que le niveau des candidat·es en L3 sera globalement faible. Les L2 actuels ont un niveau alarmant et seront peut-être devant des élèves dans deux ans : mettre plus de disciplinaire dans la licence semble être une nécessité. Françoise COSTE émet une autre idée avancée lors de cette AG : la suppression de la compensation, afin de s'assurer d'un niveau correct des candidats en L3.

Si le concours est organisé à L2,5 ou 2,75, il s'agit de tout faire pour augmenter le niveau dans le temps de formation pré-concours.

Zachary BAQUÉ indique une autre piste : supprimer certaines options et rendre obligatoires des options uniquement liées à la formation disciplinaire. Le risque est de créer un parcours tubulaire préparant au seul concours de L3 et de vider d'autres parcours qui mèneraient à l'agrégation, aux Masters recherche, ou à des autres métiers que l'enseignement.

Autre question : que va-t-il rester de l'ancien Master MEEF ? À l'heure actuelle, il n'y a pas de réponse officielle. Qui va porter la licence pour le professorat des écoles ?

Daniel HUBER souligne que, par rapport au volume horaire actuel dévolu au disciplinaire, le volume envisagé sera bien en baisse, même si le Master MEEF est maintenu.

Zachary BAQUÉ relève qu'il y a une volonté de mettre en place une formation professionnalisante et, donc, que les cours de l'INSPE soient assurés principalement par des collègues du secondaire. Quid des enseignants du supérieur qui sont actuellement à l'INSPE ?

Pascale SEMPÉRÉ rappelle quelques autres interrogations : est-ce que les étudiants de Master pourront concourir sans l'imposition de quotas de places pour eux ? Comment la préparation des étudiants, au-delà du seul module l'an prochain, va-t-elle être intégrée dans l'offre de formation ?

Des GT vont être mis en place au niveau national et, le 2 mai, une réunion est proposée par la VP-CFVU pour le secondaire.

Il n'y a pas encore d'informations pour le 1^{er} degré. L'UT2J pourrait s'associer à l'offre de Licence de Toulouse 3, ou créer sa propre Licence PE. La mineure professorat des écoles pourrait éventuellement aussi perdurer malgré tout.

Les sujets 0 disponibles sont sur Scout, ainsi que les programmes. Pour certaines langues, il n'y a cependant pas de programme et, pour d'autres, le programme correspond à des thématiques qui ne seront plus au programme des collèges / lycées d'ici la mise en place de la réforme, remarque Agnès SURBEZY.

6- Points divers

- Réorganisation de la DIVE :

Florence GRIMAL donne quelques explications sur cette réorganisation, qui équivaut à une centralisation des services des bourses et affaires sociales jusque-là présents dans les cinq UFR. Elle est présentée par la Présidence comme la voie vers un meilleur service rendu aux usagers, une plus grande efficacité et une meilleure reconnaissance des missions des agents.

Jamela TBATOU fait part de ses doutes : tous perdent les atouts de la proximité, la centralisation non pas spatiale mais opérationnelle des services de la DIVE est déjà une réalité, avec une entraide entre gestionnaires des bourses et affaires sociales.

En outre, le projet répartit l'ensemble des dossiers sur quatre personnes uniquement, le cinquième poste étant plus un poste de management et pilotage, et nous perdons un poste au niveau de l'UFR.

Nabila GHADDARI rejoint Jamela TBATOU, estimant qu'il s'agit pour l'Université avant tout de faire des économies, aux dépens de la qualité des services rendus.

- **Elections des usagers aux conseils des départements et UFR :**

De nouvelles élections de tiendront en novembre pour les scrutins infructueux en mars. Pascale Sempéré invite donc les directions de département sans aucun élu étudiant à communiquer dès la rentrée prochaine afin que toute ou partie des sièges usagers puissent être pourvus, non seulement dans leur conseil, mais aussi dans celui de l'UFR :

- UFR Langues, Littératures et Civilisations Étrangères (LLCE)
- Département Études Hispaniques et Hispano-Américaines (EHHA)
- Département Études du monde anglophone (DEMA)
- Département Langues étrangères (LE)
- Département Langues étrangères appliquées (LEA)
- Département Sciences du langage (SDL)

- **Modification de la maquette de la Licence Espagnol Jeunes Talents :**

Thérèse Courau, directrice du DEHHA, présente aux conseillers la modification de la maquette de la Licence Espagnol Jeunes Talents afin d'intégrer une mobilité obligatoire au semestre 4. Cette modification permettrait de résoudre de manière pérenne un certain nombre de difficultés auxquelles le département est confronté tout en constituant, dans un même temps, une plus-value pour la formation qui va dans le sens de la spécificité du parcours au regard de la Licence générale.

La quasi-totalité des d'étudiant.es de la Licence Espagnol Jeunes Talents font en effet le choix d'effectuer une mobilité Erasmus en Espagne au cours de leur cursus de Licence. Or, la mobilité n'étant pour le moment pas intégrée dans la maquette, les étudiant.es partent de manière aléatoire durant les semestres 3, 4, 5 ou 6, ce qui pose des problèmes dans l'organisation de la continuité des enseignements ainsi que potentiellement, quand la majorité des étudiant.es se positionnent sur le même semestre, d'effectifs dans les groupes. Cette année, pour exemple, en L3 Jeunes Talents, 7 étudiant.es sont en mobilité sur l'année et le département a dû mutualiser des cours avec la Licence générale.

La responsable de la Licence Espagnol Jeunes Talents, Cécile Mary Trojani et la direction du DEHHA ont travaillé avec la VP SOFI et Laurent Matuszewski, en lien avec le service des RI, pour conventionner des places réservées dans cinq universités espagnoles, Elles sont parvenues au projet qui a été déposé sur le Scout et qui sera soumis au vote du Conseil de Département du 9 avril.

Pour pouvoir être mis en place dès la rentrée 25, le projet doit être voté en Conseil d'UFR, à la Com SOFI, en CFVU et au CA. Or la com-SOFI a été avancée au 15 mai. Dans la mesure où il n'y a pas de

conseil d'UFR Avant cette date, une consultation en ligne sera lancée dès que le projet aura reçu l'aval des conseillers du DEHHA.

Jaime HERNANDEZ pose quelques questions qui permettent à Thérèse COURAU d'apporter des précisions :

- Des places sont sécurisées pour les étudiants du parcours dans cinq universités peu demandées, dont celle des Baléares ;
- Un gros travail a été mené avec les universités partenaires pour élaborer une offre spécifique JT, pour une mobilité en semestre 4 : la maquette reste identique ;
- Pour permettre à tous d'effectuer cette mobilité, un travail de recensement des bourses, et aides diverses a été effectué ;
- En cas d'empêchement majeur, il sera malgré tout possible de rester dans le parcours JT

7- Questions diverses

Ø

Rédigé par Pascale Sempéré, notes de Florence Grimal